

Grille des salaires 2021

Grille des taux minimaux des personnels des cabinets dentaires libéraux applicables au 1^{er} janvier 2021
Horaire mensuel légal et conventionnel = 151,67 heures

1. PERSONNEL D'ENTRETIEN		10,25 €	
2. PERSONNEL ADMINISTRATIF			
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil		10,25 €	
2.2 Secrétaire (ST)		11,64 €	
3. PERSONNEL TECHNIQUE			
3.1 Aide dentaire		10,61 €	
3.2 Assistant dentaire		11,77 €	
3.2.1 Mention complémentaire*			
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire			
3.3.1 Niveau 1		10,94 €	
3.3.2 Niveau 2		13,81 €	
3.3.3 Niveau 3		17,08 €	
3.3.4 Niveau 4		18,59 €	
4. PERSONNEL EN FORMATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION			
4.1 Secrétaire (ST)	- de 26 ans	90 % Smic	9,23 €
4.2 Aide dentaire	+ de 26 ans	100 % Smic	10,25 €
4.3 Assistant dentaire			
4.4 Brevet professionnel de prothésiste dentaire	- de 26 ans	90 % Smic	9,23 €
	+ de 26 ans	85 % de 13,81 €	11,74 €
4.5 Brevet technique de métier de prothésiste dentaire	- de 26 ans	90 % Smic	9,23 €
	+ de 26 ans	85 % de 17,08 €	14,52 €
<p>* Mention complémentaire : 143 € consécutif à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires tel que décrit à l'article 2.6 de l'annexe I de la Convention Collective Nationale des cabinets dentaires (proratés pour les temps partiels).</p>			
PRIME DE SECRÉTARIAT			
10 % du salaire mensuel minimal de base de l'assistante dentaire (proratisée pour les temps partiels)			179,00 €
			Source CNSD janvier 2021